

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF554

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

### ARTICLE 16 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui étend la taxe sur les éoliennes maritimes à celles qui seraient situées en zone économique exclusive.

Il n'y a pas d'assiette taxable à ce jour, et ces éoliennes seront déjà soumises à une redevance spécifique en cas de mise en service.